



La distance sanitaire de 1,5 m reste la norme

En cas de symptômes :



Restez confiné.



Faites-vous tester.

*Vous avez des difficultés respiratoires ou de la fièvre ?
Les personnes partageant votre toit doivent rester confinées.*



Privilégiez autant que possible le télétravail.



Respectez la distance de 1,5 m.



Évitez les lieux très fréquentés.



Lavez-vous régulièrement les mains.

Les mesures suivantes entrent en vigueur à compter du 1er juillet :

À l'intérieur et à l'extérieur



Les personnes ne stationnent pas et ont peu de contacts entre elles ?

Pas de limitation du nombre de personnes.



Sièges attitrés, réservation obligatoire et contrôle sanitaire ?

Pas de limitation du nombre de personnes.



Scander des slogans en chœur, chanter fort ou crier en groupe est interdit.



Les discothèques et les boîtes de nuit restent fermées.



À l'intérieur



Pas de réservation ni de contrôle sanitaire ?
Maximum de 100 personnes ayant une place assise assignée.



À l'extérieur



Pas de siège attitré, de réservation ni de contrôle sanitaire ?
250 personnes maximum



Dans la restauration les clients doivent avoir un siège attitré.

Dans les transports :



Toutes les places assises sont disponibles.



Dans les transports publics :



Le port d'un masque grand public est obligatoire.



Évitez les heures de pointe.



Dans les transports tels que taxis, autocars et minibus :



Contrôle sanitaire, masque grand public et réservation obligatoires.

Dans les véhicules privés :



Le port d'un masque grand public est conseillé pour les passagers ne vivant pas sous le même toit.

La distance sanitaire de 1,5 m n'est pas obligatoire pour :



Les enfants de moins de 18 ans



Les sportifs, les acteurs et les danseurs



Les personnes partageant le même toit



Les personnes exerçant un métier de contact



Les personnes dépendantes



Les clients des terrasses dotées d'un écran de prévention

L'assouplissement des mesures n'est possible que si l'épidémie reste maîtrisée.

**alleen samen krijgen we
corona onder controle**

Pour en savoir plus :
rijksoverheid.nl/coronavirus
ou 0800-1351